

# Déclaration de Namur

## Pour des politiques communales de santé

Les communes en tant que pouvoir politique et communauté de citoyens ont un rôle important à jouer dans la promotion de la santé et l'amélioration de la qualité de vie en initiant ou en favorisant des interventions sur des facteurs déterminants de la santé comme l'environnement, l'éducation, l'aide sociale, l'emploi ou la culture...

La présente déclaration, transmise le 17 juin 2000 à 160 mandataires réunis à Namur, vise à traduire ce constat dans les dynamiques politiques locales.

L'action communale comme levier de santé cherche à améliorer la santé pour tous et à réduire les inégalités, et donc à:

- fournir un environnement physique et social de qualité;
- développer une économie diversifiée, novatrice et vitale en réponse aux besoins essentiels - logement, revenu, nourriture;
- développer et valoriser les ressources et les expériences;
- favoriser le développement d'une communauté solidaire et qui participe à la vie de la cité;
- faire lien avec l'histoire, la culture et la vie de la ville;
- faciliter l'accessibilité aux services de santé et sociaux.

Pour atteindre des objectifs de communes en santé:

- la Santé fait partie des objectifs communaux déclinés dans les programmes politiques communaux;
- un échevin a des attributions en matière de santé et qualité de la vie;
- le conseil communal ouvre une commission de la santé;
- un espace de concertation (politiques/professionnels et habitants) est organisé, ses missions et ses modes de fonctionnement sont définis.

La Ministre de l'Aide à la Jeunesse  
et de la Santé en Communauté française  
Namur, le 17 juin 2000.